

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1254**26 novembre 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Air Diagnostics Technologies S.A., Luxembourg .. | 60181 | Electricité Fautsch, S.à r.l., Wiltz | 60146 |
| Air Diagnostics Technologies S.A., Luxembourg .. | 60182 | Electricité Jean Scheer et Ass., S.à r.l., Vianden .. | 60146 |
| Architecte Marc Disteldorf, S.à r.l., Redange | 60151 | Europa Investments Holdings S.A., Luxembourg .. | 60146 |
| Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire Luxembourgeoise à Régime Francophone, A.s.b.l., Walferdange | 60173 | Exclusive Travel S.A., Differdange | 60178 |
| Baldi Holding S.A., Luxembourg | 60192 | Fernand Kieffer et Cie, S.à r.l., Wiltz | 60161 |
| Bauere-Koperativ, Mertzig | 60151 | Finamore S.A., Strassen | 60187 |
| Bexeb S.A., Pontpierre | 60188 | Fita, S.à r.l., Luxembourg | 60171 |
| BRE/Belvedere, S.à r.l., Luxembourg | 60161 | Fita, S.à r.l., Luxembourg | 60172 |
| BRE/BREP III Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .. | 60166 | Go & Create Participations S.A., Luxembourg .. | 60167 |
| BRE/Europe 2 Finance, S.à r.l., Luxembourg | 60185 | Go & Create Participations S.A., Luxembourg .. | 60168 |
| BRE/Europe 2, S.à r.l., Luxembourg | 60182 | Grosvenor Square Hotel, S.à r.l., Luxembourg .. | 60185 |
| BRE/Europe Finance, S.à r.l., Luxembourg | 60166 | Hôtel du Vieux Château, S.à r.l., Wiltz | 60158 |
| BRE/Europe, S.à r.l., Luxembourg | 60167 | Il Cantuccio, S.à r.l., Luxembourg | 60188 |
| BRE/Grosvenor Shareholder, S.à r.l., Luxem- bourg | 60187 | Immobilière Annette Menster, S.à r.l., Diekirch .. | 60154 |
| BRE/Hatfield, S.à r.l., Luxembourg | 60168 | Innoutech Holding S.A., Luxembourg | 60170 |
| BRE/Hemel, S.à r.l., Luxembourg | 60180 | International Acom Technics S.A.H., Luxembourg | 60164 |
| BRE/Munich Hotel, S.à r.l., Luxembourg | 60180 | Jucad S.A. Soparfi, Esch-sur-Alzette | 60177 |
| BRE/Munich, S.à r.l., Luxembourg | 60186 | (Die) Kranspezialisten S.A., Ehlange-sur-Mess ... | 60192 |
| BRE/Sweden, S.à r.l., Luxembourg | 60182 | Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 60165 |
| BRE/Triangle Shareholder, S.à r.l., Luxembourg .. | 60183 | Le Resto, S.à r.l., Ettelbruck | 60184 |
| BRE/V.P., S.à r.l., Luxembourg | 60183 | Le Resto, S.à r.l., Ettelbruck | 60184 |
| BRE/Vintners Place, S.à r.l., Luxembourg | 60184 | Lettershop Luxembourg S.A., Niederanven | 60154 |
| BRE/Woking, S.à r.l., Luxembourg | 60184 | Lettershop Luxembourg S.A., Niederanven | 60158 |
| Bridinvest Holding S.A., Luxembourg | 60187 | Marble Arch Holding S.A., Luxembourg | 60164 |
| Café du Centre, S.à r.l., Dudelange | 60179 | Mare S.A., Luxembourg | 60183 |
| Catering Enterprises International Holding Limi- ted S.A., Luxembourg | 60165 | Material Economy & Services S.A., Bigonville | 60162 |
| CCO, Cycles Comiques Olm, A.s.b.l., Olm | 60174 | Material Economy & Services S.A., Bigonville | 60162 |
| CHH Financière S.A.H., Luxembourg | 60191 | Metagest S.A.H., Luxembourg | 60191 |
| Chemfab Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 60190 | Metimex S.A. | 60186 |
| COFIDICO - Compagnie Financière pour le Déve- loppement Industriel et Commercial S.A.H., Lu- xembourg | 60191 | Michigan S.A.H., Luxembourg | 60180 |
| DAB Investments 2, S.à r.l., Luxembourg | 60163 | Milford, S.à r.l., Luxembourg | 60153 |
| DAB Investments 2, S.à r.l., Luxembourg | 60163 | Nouvelle Société du Rapide des Ardennes, S.à r.l., Perlé | 60146 |
| DAB Investments 2, S.à r.l., Luxembourg | 60163 | PEW Luxembourg Holding S.A., Luxembourg .. | 60191 |
| Discolux.Lu, S.à r.l., Erpeldange | 60153 | Petroleum Services Management S.A., Wiltz | 60161 |
| | | Pyramide d'Or, S.à r.l., Bettembourg | 60185 |
| | | Pyramide d'Or, S.à r.l., Bettembourg | 60185 |
| | | Real Participation S.A., Luxembourg | 60189 |
| | | S.A. Wimil, Luxembourg | 60190 |
| | | Skirnerinvest S.A., Luxembourg | 60147 |

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| SODIPAR, Société d'Investissements et de Participations S.A., Luxembourg | 60190 | Tosinvest Italia S.A., Luxembourg | 60168 |
| Stonebridge S.A., Luxembourg | 60172 | Tradair International S.A.H., Luxembourg | 60192 |
| Subtitling & Dubb International SDI S.A., Luxembourg | 60148 | Tyche Business Associates S.A., Sandweiler | 60190 |
| Sycamore S.A., Luxembourg | 60192 | Valtobac Limited S.A.H., Luxembourg | 60162 |
| Télévision Holdings International S.A., Luxembourg | 60151 | Valtobac Limited S.A.H., Luxembourg | 60163 |
| Thiel As Logistics AG, Grevenmacher | 60158 | Valtobac Limited S.A.H., Luxembourg | 60169 |
| Tileriw, S.à r.l., Luxembourg | 60179 | Valtobac Limited S.A.H., Luxembourg | 60170 |
| Tosinvest Italia S.A., Luxembourg | 60168 | Wood Optic Diffusion S.A., Hosingen | 60159 |
| | | Wood Optic Diffusion S.A., Hosingen | 60160 |
| | | Wood Optic Diffusion S.A., Hosingen | 60161 |
| | | Xantor S.A., Roeser | 60189 |

ELECTRICITE FAUTSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9536 Wiltz, 7A, avenue Nic. Kreins.
R. C. Diekirch B 3.119.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2003, réf. DSO-AK00038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE FAUTSCH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902869.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

NOUVELLE SOCIETE DU RAPIDE DES ARDENNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Perlé.
R. C. Diekirch B 94.311.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902901.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2003.

ELECTRICITE JEAN SCHEER ET ASS., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Vianden.
R. C. Diekirch B 96.173.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902902.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2003.

EUROPA INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.388.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(073978.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SKIRNERINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.718.

Traduction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 3 juin 2003

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SKIRNERINVEST S.A. réunie le 3 juin 2003, est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mademoiselle Fatiha Mahrouk, demeurant à Saulnes, France comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des rapports du conseil d'administration et du réviseur des comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2002;
- Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2002;
- Décharge du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2002;
- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
- Divers.

(ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 100 actions toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

(iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2002. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, par unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de 106.843,64 euros de l'année 2002 et décide de l'accumuler aux pertes des années antérieures.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Johan Bjarke, M. Mikael Holmberg et Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 3 juin 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Gilles Wecker, comme commissaire aux comptes à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.30 heures.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

M. Holmberg / F. Mahrouk / G. Wecker

English version:

Minutes of the Annual Ordinary Meeting of shareholders held on June 3rd, 2003

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 11.00 a.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Ms Fatiha Mahrouk as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 2002;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2002;
- Reelection of the Board of Directors and statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
- Miscellaneous.

Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 2002.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 2002.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2002;
- Resolved to carry forward the loss of the period ending on December 31, 2002 amounting to EUR 106,843.64;
- Resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002;
- Resolved to reelect Mr Johan Bjarke, Mr Mikael Holmberg and Mrs Nadine Gloesener as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
- Resolved to reelect Mr Gilles Wecker as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 11.30 a.m.

The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

M. Holmberg / F. Mahrouk / G. Wecker

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04237. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Attendance List

| <i>Name of shareholder</i> | <i>Number of shares</i> | <i>Representative/ Proxyholder</i> | <i>Signatures</i> |
|----------------------------|-----------------------------|--|-------------------|
| Johan Bjarke | 99 | Mikael Holmberg | Signature |
| Marina Bjarke | 1 | Mikael Holmberg | Signature |
| Total | 100 | | |

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072658.3/1369/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SUBTITLING & DUBB INTERNATIONAL SDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.801.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 25 juillet 2003

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SUBTITLING & DUBB INTERNATIONAL SDI S.A., réunie le 25 juillet 2003, est déclarée ouverte à 16.30 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mademoiselle Fatiha Mahrouk, demeurant à Saulnes, France comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des comptes annuels et rapport du réviseur des comptes pour les périodes s'achevant au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001;

- Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001;
- Décharge du conseil d'administration et du réviseur de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2001;
- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du réviseur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
- Divers.

(ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 1.000 actions toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

(iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport des réviseurs pour les années s'achevant au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, par unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de 1.000,- euros de l'année 1999 et décide de l'accumuler aux pertes des années antérieures.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de 3.062,- euros de l'année 2000 et décide de l'accumuler aux pertes des années antérieures, ce qui par conséquent entraînera une perte totale de 4.062,- euros.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de 3.062,- euros de l'année 2001 et décide de l'accumuler aux pertes des années antérieures, ce qui par conséquent entraînera une perte totale de 7.124,- euros.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2001.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Hans-Holger Albrecht, M. Mikael Holmberg et M. Anders Nilsson comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 25 juillet 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de réélire KPMG, comme réviseur à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

M. Holmberg / F. Mahrouk / G. Wecker

English version:

Minutes of the Annual Ordinary Meeting of shareholders held on July 25, 2003

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 4.30 p.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Ms Fatiha Mahrouk as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

The Chairman then states that the annual ordinary meeting of shareholders which, in accordance with the Company's Articles, should have been held on the last Tuesday of May has been postponed for administrative reasons. The shareholders acknowledge the statement of the Chairman and confer discharge to the board of directors for not having convened the meeting at its statutory date.

Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 1999, December 31, 2000 and December 31, 2001;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 1999, December 31, 2000 and December 31, 2001;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2001;
- Reelection of the Board of Directors and statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2002;
- Miscellaneous.

Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 1999, as of December 31, 2000 and as of December 31, 2001.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 2001.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 1999;
- Resolved to allocate the loss of the period ending on December 31, 1999 amounting to EUR 1,000.- to the losses brought forward;
- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2000;
- Resolved to allocate the loss of the period ending on December 31, 2000 amounting to EUR 3,062.- to the losses brought forward which will then amount to EUR 4,062.-;
- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2001;
- Resolved to allocate the loss for the period ending on December 31, 2001 amounting to EUR 3,062.- to the losses brought forward which will then amount to EUR 7,124.-;
- Resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2001;
- Resolved to reelect Mr Hans-Holger Albrecht, Mr Mikael Holmberg and Mr Anders Nilsson as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2002;
- Resolved to reelect KPMG as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2002.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 5.00 p.m.

The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

M. Holmberg / F. Mahrouk / G. Wecker
Chairman / Secretary / Scrutineer

Attendance List

| <i>Name of shareholder</i> | <i>Number of shares</i> | <i>Representative/ Proxyholder</i> | <i>Signatures</i> |
|---------------------------------|-----------------------------|--|-------------------|
| MODERN TIMES GROUP MTG AB | 999 | Mikael Holmberg | Signature |
| MTG HOLDING AB | 1 | Mikael Holmberg | Signature |
| Total | 1,000 | | |

Signature / Signature / Signature
Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00325. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

ARCHITECTE MARC DISTELDORFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.400,- EUR.**Siège social: L-8506 Redange, 1, rue de Niederpallen.
R. C. Diekirch B 6.259.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2002 ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00182, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 octobre 2003.

M. Disteldorff

Gérant

(902852.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 novembre 2003.

BAUERE-KOPERATIV, Société coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 95.424.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2002 ainsi que la résolution de l'assemblée générale du 24 octobre 2003 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00163, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertzig, le 27 octobre 2003.

G. Mertes

Gérant

(902853.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 novembre 2003.

TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.502.

Suit la traduction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 11 août 2003

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A., réunie le 11 août 2003, est déclarée ouverte à 14.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des comptes annuels et rapport du réviseur des comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 1999;

- Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 1999;

- Décharge du conseil d'administration et du réviseur de l'exercice pour la période s'achevant au 31 décembre 1999;

- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du réviseur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;

- Poursuite des opérations de la société en dépit des pertes encourues (conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures);

- Divers.

(ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 100 actions, toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

(iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport des réviseurs pour l'année s'achevant au 31 décembre 1999. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, par unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de 630.741,- francs luxembourgeois de la période s'achevant au 31 décembre 1999 et décide de l'accumuler aux pertes antérieures, ce qui par conséquent entraînera une perte totale de 7.515.130,- francs luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 1999.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Hans-Holger Albrecht, M. Anders Nilsson, M. Mikael Holmberg comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 11 août 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réélire KPMG comme réviseurs à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de poursuivre les opérations de la société en dépit des pertes encourues (conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures).

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 14.30 heures.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker

English version:*Minutes of the Annual Ordinary Meeting of Shareholders held on August 11th, 2003*

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 2.00 p.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Mrs Nadine Gloesener as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

The Chairman then states that the annual ordinary meeting of shareholders which, in accordance with the Company's Articles, should have been held on the second Monday of May has been postponed for administrative reasons. The shareholders acknowledge the statement of the Chairman and confer discharge to the board of directors for not having convened the meeting at its statutory date.

Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 1999;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 1999;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 1999;
- Re-election of the Board of Directors until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2000;
- Election of the statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2000;
- Continuation of the operations of the company despite the loss incurred (article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended);
- Miscellaneous.

Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 1999.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 1999.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- Resolved to approve the reports of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 1999;

- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 1999;
- Resolved to allocate the loss for the period ending on December 31, 1999 amounting to LUF 630,741.- to the losses brought forward which will then amount to LUF 7,515,130.-;
- Resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 1999;
- Resolved to reelect Mr Hans-Holger Albrecht, Mr Anders Nilsson and Mr Mikael Holmberg as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2000;
- Resolved to elect KPMG as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2000;
- Resolved to continue the operations of the company despite the loss incurred (article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 2.30 p.m.

The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker
Chairman / Secretary / Scrutineer

Attendance List

| <i>Name of shareholder</i> | <i>Number of shares</i> | <i>Representative/ Proxyholder</i> | <i>Signatures</i> |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------------|
| BÄCKEGRUVE AB. | 99 | Mikael Holmberg | Signature |
| MTG HOLDING AB. | 1 | Mikael Holmberg | Signature |
| Total | 100 | | |
| Signature / Signature / Signature | | | |
| Chairman / Secretary / Scrutineer | | | |

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00336. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072667.3/1369/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

DISCOLUX.LU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 20, porte des Ardennes.
R. C. Diekirch B 5.184.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2002 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 14 octobre 2003.

M. Britz
Gérant

(902854.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 novembre 2003.

MILFORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: € 12.500,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 88.093.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02840, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

(073956.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

IMMOBILIERE ANNETTE MENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 5, Esplanade.
R. C. Diekirch B 5.694.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2003, réf. DSO-AJ00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 novembre 2003.

A. Menster

Gérante

(902860.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2003.

LETTERSHOP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 50.283.

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LETTERSHOP LUXEMBOURG S.A., établie et ayant siège social à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 50.283,

constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 08 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 259 du 14 juin 1995,

transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 738 du 05 octobre 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1262 du 30 août 2002.

La séance est ouverte à 09.00 heures, sous la présidence de Monsieur Paul Jost, commerçant, demeurant à L-1815 Luxembourg, 219, rue d'Itzig.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Romain Crelot, commerçant, demeurant à L-3583 Dudelange, 19, rue des Mouleurs.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Jost, licencié en administration économique et sociale, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 33, rue de Mensdorf.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société et en conséquence modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet:

- l'impression, l'emballage, l'expédition, la distribution, la personnalisation d'envois simples ou circulaires,
- la fonction d'agent de communication à la clientèle conformément à l'article 29-1 de la loi modifiée du 05 avril 1993 relative au secteur financier,

- la conception et la programmation de logiciels, la revente de licences d'utilisation, la formation des utilisateurs aux logiciels créés, organisation de séminaires, service Internet à l'exclusion des services qui requièrent un autre statut que celui d'agent de communication à la clientèle,

ainsi que l'accomplissement de toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

2. Changement de la valeur nominale des actions pour la fixer à € 10,- (dix euros) et changement du nombre des actions pour les fixer à 3.100 (trois mille cent) actions.

3. Augmentation du capital social à concurrence de € 641.000,- (six cent quarante et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille euros) à € 672.000,- (six cent soixante-douze mille euros) par la création et l'émission de 64.100 (soixante-quatre mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- (dix euros) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à libérer intégralement par des versements en espèces.

4. Suppression partielle du droit de souscription des actionnaires existants et admission de trois nouveaux actionnaires.

Souscription et libération intégrale par des paiements en espèces des 64.100 (soixante-quatre mille cent) actions nouvelles.

5. Instauration d'un capital autorisé de € 2.000.000,- (deux millions d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, soumis aux conditions suivantes:

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital

autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration en temps qu'il appartiendra. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

6. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à € 672.000,- (six cent soixante-douze mille euros), représenté par 67.200 (soixante-sept mille deux cents) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à € 2.000.000,- (deux millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration en temps qu'il appartiendra. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

7. Acceptation de la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec décharge.

8. Instauration d'un réviseur externe et en conséquence modification des articles 12, 15 et 20 des statuts de la société pour leurs donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 12. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un réviseur externe désigné par le Conseil d'Administration.

Art. 15. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du Conseil d'Administration, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix. Toute actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Art. 20. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels en même temps que son rapport de gestion, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, au réviseur externe qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur externe ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

9. Modification du premier paragraphe de l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit situé dans la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

10. L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de charger un ou plusieurs administrateurs de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que de la représentation de la société en relation avec cette gestion.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet:

- l'impression, l'emballage, l'expédition, la distribution, la personnalisation d'envois simples ou circulaires,
 - la fonction d'agent de communication à la clientèle conformément à l'article 29-1 de la loi modifiée du 05 avril 1993 relative au secteur financier,
 - la conception et la programmation de logiciels, la revente de licences d'utilisation, la formation des utilisateurs aux logiciels créés, organisation de séminaires, service Internet à l'exclusion des services qui requièrent un autre statut que celui d'agent de communication à la clientèle,
- ainsi que l'accomplissement de toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la valeur nominale des actions à € 10,- (dix euros) et de changer le nombre des actions pour le fixer à 3.100 (trois mille cent) actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 641.000,- (six cent quarante et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille euros) à € 672.000,- (six cent soixante-douze mille euros) par la création et l'émission de 64.100 (soixante-quatre mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- (dix euros) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à libérer intégralement par des versements en espèces.

Quatrième résolution

Les actionnaires existants, Monsieur Paul Jost, demeurant à Luxembourg, Monsieur Romain Crelot, demeurant à Dudelange, Monsieur Patrick Jost, demeurant à Roodt-sur-Syre, déclarent renoncer partiellement à leur droit de souscription préférentiel.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ayant pris acte que les actionnaires existants Monsieur Paul Jost, Monsieur Romain Crelot, et Monsieur Patrick Jost, prénommés, ont renoncé partiellement à leur droit de souscription préférentiel décide d'admettre à la souscription

- de 10.000 (dix mille) actions nouvelles Monsieur Guy Pauly, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg,
- de 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles Monsieur Philippe Mathieu, demeurant à F-54430 Réhon-Heumont, 39, rue de l'Eglise,
- de 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles Monsieur Ernesto Mendes, demeurant à L-4271 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean Origer.

Souscription - Libération

L'actionnaire existant Monsieur Patrick Jost déclare souscrire 33.600 (trente-trois mille six cents) actions nouvelles, faisant un montant de € 336.000,- (trois cent trente-six mille euros), et déclare libérer la souscription par un versement en espèces de € 336.000,- (trois cent trente-six mille euros).

Les actionnaires existants Monsieur Paul Jost et Monsieur Romain Crelot, déclarent souscrire chacun 10.000 (dix mille) actions nouvelles, faisant un montant de € 100.000,- (cent mille euros), et déclarent libérer leurs souscriptions par des versements en espèces de € 100.000,- (cent mille euros), pour chacun.

Monsieur Guy Pauly, prénommé, intervenant aux présentes, ici représenté par Monsieur Patrick Jost, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 novembre 2003,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

déclare souscrire 10.000 (dix mille) actions nouvelles, faisant un montant de € 100.000,- (cent mille euros), et déclare libérer sa souscription par un versement en espèces de € 100.000,- (cent mille euros).

Monsieur Philippe Mathieu, prénommé, intervenant aux présentes, déclare souscrire 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles, faisant un montant de € 2.500,- (deux mille cinq cents euros), et déclare libérer sa souscription par un versement en espèces de € 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Monsieur Ernesto Mendes, prénommé, intervenant aux présentes, déclare souscrire 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles, faisant un montant de € 2.500,- (deux mille cinq cents euros), et déclare libérer sa souscription par un versement en espèces de € 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

La preuve des apports en espèces a été donnée au notaire soussigné par certificat bancaire qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'instaurer un capital autorisé de € 2.000.000,- (deux millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, soumis aux conditions plus amplement détaillées dans l'ordre du jour qui sont censées écrites ici.

Sixième résolution

Suite à l'augmentation de capital et l'instauration d'un capital autorisé qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à € 672.000,- (six cent soixante-douze mille euros), représenté par 67.200 (soixante-sept mille deux cents) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à € 2.000.000,- (deux millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration en temps qu'il appartiendra. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter avec effet immédiat la démission du commissaire aux comptes actuel, la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R. C. de Luxembourg sous le numéro B 71.178.

L'assemblée générale extraordinaire accorde décharge pleine et entière au commissaire aux comptes actuel pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'instaurer un réviseur externe et de modifier les articles 12, 15 et 20 des statuts de la société pour leurs donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 12. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un réviseur externe désigné par le Conseil d'Administration.

Art. 15. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du Conseil d'Administration, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix. Toute actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Art. 20. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels en même temps que son rapport de gestion, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, au réviseur externe qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur externe ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit situé dans la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de charger un ou plusieurs administrateurs de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que de la représentation de la société en relation avec cette gestion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en raison du présent procès-verbal sont estimés à environ € 10.000,- (dix mille euros).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 09.30 heures.

Réunion du Conseil d'Administration

Les administrateurs Monsieur Paul Jost, Monsieur Romain Crelot et Monsieur Patrick Jost, prénommés, intervenant aux présentes, se sont constitués en réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au R. C. de Luxembourg sous le numéro B 31.071, est nommée réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

2) Monsieur Paul Jost, commerçant, né le 11 juin 1945 à Düsseldorf (D), demeurant à L-1815 Luxembourg, 210, rue d'Iltzig, Monsieur Patrick Jost, licencié en administration économique et sociale, né à Saarbrücken (D) le 05 août 1975, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 33, rue de Mensdorf et Monsieur Romain Crelot, commerçant, né à Esch-sur-Al-

zette le 03 septembre 1951, demeurant à L-3583 Dudelange, 19, rue des Mouleurs, sont nommés administrateurs-délégués de la société et partant ils sont chargés de la gestion journalière des affaires de la société LETTERSHOP LUXEMBOURG S.A., ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Chacun des administrateurs-délégués prénommés engage la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Le mandat d'administrateur-délégué expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Jost, R. Crelot, P. Jost, P. Mathieu, E. Mendes, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2003, vol. 523, fol. 52, case 4. – Reçu 6.410 euros.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 novembre 2003.

J. Gloden.

(074169.3/213/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

LETTERSHOP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 50.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(074170.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

HOTEL DU VIEUX CHATEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 1, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.385.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2003, réf. DSO-AK00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTEL DU VIEUX CHATEAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902866.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

THIEL AS LOGISTICS AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxemburg B 75.394.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre vom 8. Oktober 2003

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der THIEL AS LOGISTICS AG vom 8. Oktober 2003 hervor, dass:

1. der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002 genehmigt wurde;
2. den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar betreffend das Geschäftsjahr 2002 für Ihre Mandate Entlastung erteilt wurde;
3. das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates wird bis zur nächsten ordentlichen Jahreshauptversammlung erneuert;
4. Frau Sonja Rock, geboren am 31. Mai 1975 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, Friedhofstrasse 2, wird als Aufsichtskommissar ernannt. Das Mandat läuft bis zur nächsten Jahreshauptversammlung.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073652.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

WOOD OPTIC DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 6A, Op der Héi.
R. C. Luxembourg B 93.658.

L'an deux mille trois, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WOOD OPTIC DIFFUSION S.A., ayant son siège à L-9809 Hosingen, 6A, Op der Héi, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Clervaux, en date du 10 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 645 du 19 décembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurice Leonard, commerçant, demeurant à Hosingen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François de Radzitzky, administrateur de société, demeurant à Mont-Saint-André (B).

Monsieur le Président constate ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le Mémorial C, la «*Zeitung vum Letzebuenger Vollek*», le «*Letzebuenger Journal*» en date des 25 juillet 2003 et 8 août 2003.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les huit mille (8.000) actions représentant l'intégralité du capital social, deux (2) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV.- Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 4 juillet 2003 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- Autorisation au Conseil d'administration de nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués.
- Modification de l'article 13 des statuts (pouvoirs de signature).
- Conversion du capital en Euro et augmentation du capital.
- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir reçu lecture de la lettre de démission de l'administrateur Madame Myriam Pitassi, administrateur de société, demeurant à F-39140 Arlay, rue du vieux Bourg, née à Lons-Le-Saunier, le 17 mai 1969, décide de l'accepter et lui confère décharge pour l'exécution de son mandat, et décide de renouveler le mandat des deux autres administrateurs actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de 2009, les administrateurs sont:

a.- Monsieur Maurice Leonard, commerçant, demeurant à L-9806 Hosingen, 26, rue Principale, né à Bastogne, le 15 novembre 1960,

b.- Monsieur François de Radzitzky, administrateur de société, demeurant à B-1367 Mont-Saint-André, 37, rue de la Montagne, né à Dinant, le 3 juillet 1949.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière de la société, dans le domaine technique respectivement pour les affaires administratives, même au sein du conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un administrateur.

La signature d'un seul administrateur-délégué sera toutefois suffisante pour assurer la gestion administrative de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de huit millions de francs luxembourgeois (LUF 8.000.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des huit mille (8.000) actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de mille six cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit cents (EUR 1.685,18) pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par incorporation au capital social d'un montant de mille six cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit cents (EUR 1.685,18) prélevé sur les bénéfices reportés sans création ni émission d'actions nouvelles.

L'existence des bénéfices reportés a été justifiée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 31 décembre 2002, et certifié exacte par deux administrateurs.

Ce bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des huit mille (8.000) actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-), de sorte que le capital social souscrit au montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sera représenté par huit mille (8.000) actions ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Huitième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR), pour procéder à l'échange des huit mille (8.000) actions de l'ancienne valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: M. Leonard, S. Wolter-Schieres, F. de Radzitzky, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2003, vol. 425, fol. 39, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(074262.3/242/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

WOOD OPTIC DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 6A, Op der Héi.

R. C. Luxembourg B 93.658.

Réunion du Conseil d'Administration du 8 septembre 2003

Sont présents:

1.- Monsieur Maurice Leonard, ci-après dénommé,

2.- Monsieur François de Radzitzky, ci-après dénommé,

le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme:

- Monsieur Maurice Leonard, commerçant, demeurant à L-9806 Hosingen, 26, rue Principale, né à Bastogne, le 15 novembre 1960,

comme administrateur-délégué technique pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

- Monsieur François de Radzitzky, administrateur de société, demeurant à B-1367 Mont-Saint-André, 37, rue de la Montagne, né à Dinant, le 3 juillet 1949,

comme administrateur-délégué pour les affaires administratives, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

- Monsieur Robert Dessart, administrateur de société, demeurant à B-4052 Chaudfontaine, 32, rue de Ninane, né à Liège, le 10 décembre 1960,

comme administrateur-délégué pour les affaires administratives, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(074264.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

WOOD OPTIC DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 6A, Op der Hei.

R. C. Luxembourg B 93.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(074265.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

PETROLEUM SERVICES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Diekirch B 4.683.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2003, réf. DSO-AJ00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PETROLEUM SERVICES MANAGEMENT S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902867.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

FERNAND KIEFFER ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9577 Wiltz, 41, route de Winseler.

R. C. Diekirch B 2.505.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2003, réf. DSO-AK00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERNAND KIEFFER ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(902868.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

BRE/BELVEDERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.780.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/ BELVEDERE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073669.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

MATERIAL ECONOMY & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R. C. Diekirch B 5.344.

—
EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, le 1^{er} octobre 2003, enregistré à Redange, le 14 octobre 2003, vol. 404, fol. 7, case 7, les décisions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village - Commune de Rambrouch.

2. Les actionnaires décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions prises.

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi dans la Commune de Rambrouch.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 octobre 2003.

L. Grethen

Notaire

(902880.4/240/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

MATERIAL ECONOMY & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R. C. Diekirch B 5.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(902881.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 novembre 2003.

VALTOBAC LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.165.

L'an deux mille trois, le vingt trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»);

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding VALTOBAC LIMITED, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 7.165, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1965, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 10 du 2 février 1966;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 16 octobre 2003; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme holding VALTOBAC LIMITED, prédésignée, s'élève actuellement à CHF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs suisses), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à CHF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs suisses) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 10 octobre 2003 et jusqu'à la date du 10 octobre 2008, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 16 octobre 2003 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de CHF 2.226.300,- (deux millions deux cent vingt-six mille trois cents francs suisses), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de CHF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs suisses) à CHF 3.476.300,- (trois millions quatre cent soixante-seize mille trois cents francs suisses), par la création et l'émission de 22.263 (vingt-deux mille deux cent soixante-trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital de bénéfices reportés non distribués, le tout avec un effet rétroactif à partir du 16 octobre 2003.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels en proportion de leur participation actuelle dans la société.

V.- Que les 22.263 (vingt-deux mille deux cent soixante-trois) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement par incorporation au capital de bénéfices reportés non distribués.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Le montant du capital social est de CHF 3.476.300,- (trois millions quatre cent soixante-seize mille trois cents francs suisses), divisé en 34.763 (trente-quatre mille sept cent soixante-trois) actions de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

J. Elvinger.

(074158.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

VALTOBAC LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.165.

Statuts coordonnés à la date du 23 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

J. Elvinger.

(074159.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

DAB INVESTMENTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 81.244.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(074340.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

DAB INVESTMENTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 81.244.

Le bilan au 31 juillet 2002, enregistré le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 novembre 2003.

Signature.

(074342.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

DAB INVESTMENTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 81.244.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(074329.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

MARBLE ARCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 9.836.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAMBRIDGE SALES & COMMERCE LIMITED, R.C. Tortola N° 276891, une société avec siège social au Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Julia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MARBLE ARCH HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 9.836, dénommée ci-après «la Société», fut constituée originellement sous la dénomination de MARBLE ARCH S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Pétange, en date du 12 novembre 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 40 du 29 mars 1972.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1048 du 22 novembre 2001.

- Le capital social est actuellement fixé à trois cent cinquante mille dollars U.S. (\$ 350.000,-), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars U.S. (\$ 10,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire quatre certificats d'actions au porteur numérotés I à IV lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MARBLE ARCH HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Gashkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(074532.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

INTERNATIONAL ACOM TECHNICS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073954.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.193.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2003 que la société a procédé à des élections statutaires et a renommé:

Administrateurs:

- M. Edward John Rehfeldt II, directeur de sociétés, demeurant à Taipei, Taiwan, 11th Floor, Worlwide House, N° 131, Sec. 3, Min sheng East Road,
- M. Edward John Rehfeldt III, directeur de sociétés, demeurant à Taipei/Taiwan (ROC), 11th Floor, House, N° 131, Sec. 3, Min sheng East Road,
- M. Victor Litvinov, directeur de sociétés, demeurant à Moscou (Russie),
- Mme Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Commissaire aux Comptes:

- M. Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. pour une période de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2008. Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073981.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

CATERING ENTERPRISES INTERNATIONAL HOLDING LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.740.

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CATERING ENTERPRISES INTERNATIONAL HOLDING LIMITED, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 avril 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 399 du 26 octobre 1990 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 19 février 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations Numéro 1496 du 16 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Martine Gerber, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle,

L'assemblée choisit comme scrutateur Bertrand Moupfouma, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présences que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et que l'assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur les objets à l'ordre du jour sans qu'ils doivent être justifiés de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

III.- Que tous les actionnaires sont représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il ressort de ladite liste de présence que trois cent mille (300.000) actions sur les trois cent mille (300.000) actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société RULANOR LIMITED, dont le siège social est établi à Akara Bldg, 24 De Castro Street Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles vierges britanniques, numéro IBC 385791.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gerber, A. Braquet, B. Moupfouma, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(074234.3/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

BRE/BREP III LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.232.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/BREP III LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073670.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/EUROPE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.210.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/EUROPE FINANCE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073672.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.948.925,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.803.

Assemblée Générale

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 31 octobre 2003 de la société BRE/EUROPE, S.à r.l., que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;
 - de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/EUROPE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073674.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**GO & CREATE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. MAGLOIRE S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.308.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MAGLOIRE S.A., R. C. Numéro B 79.308 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 480 du 26 juin 2001.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en GO & CREATE PARTICIPATIONS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée en GO & CREATE PARTICIPATIONS S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GO & CREATE PARTICIPATIONS S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 141S, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(074509.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**GO & CREATE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. MAGLOIRE S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.308.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1483 du 10 novembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(074512.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

BRE/HATFIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.558.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/HATFIELD, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073675.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TOSINVEST ITALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.324.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003. (annule et remplace le bilan déposé le 18 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour TOSINVEST ITALIA S.A.

Signature

(073965.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TOSINVEST ITALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.324.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour TOSINVEST ITALIA S.A.

Signature

(073964.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

VALTOBAC LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.165.

L'an mil deux mille trois, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VALTOBAC LIMITED, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 7.165.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Pia Mausen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Lambert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Révision des articles des statuts pour habiliter la société à avoir un capital autorisé de CHF 3.500.000,-, représenté par 35.000 actions de CHF 100,- chacune.

2) Pouvoir au Conseil d'administration de mettre en application le point ci-dessus.

3) Mettre le capital non-libéré à la disposition des administrateurs pour une période de 5 ans.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de CHF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs suisses), représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, en donnant pouvoir au Conseil d'Administration d'en disposer pendant une période de 5 (5) ans, se terminant le 10 octobre 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts de la société en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en y ajoutant le texte suivant:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de CHF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs suisses) qui sera représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 octobre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou

convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Hansen, P. Mausen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

J. Elvinger.

(074153.2/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

VALTOBAC LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074155.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

INNOUTECH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.249.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de LARWANE HOLDINGS INC., ayant son siège social au 24, De Castro Street, Wickhams Cay I Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding INNOUTECH HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 75.249, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 avril 2000, publié au Mémorial C n° 541 du 28 juillet 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding INNOUTECH HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société INNOUTECH HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur ainsi que du registre des actionnaires nominatifs.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège la société. Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

J. Elvinger.

(074414.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

FITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.162.

In the year two thousand and three, on the sixth of November.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PERMIRA (EUROPE) LIMITED, a company with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL,

here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Guernsey, on November 6, 2003.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such proxyholder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of FITA, S.à r.l., R. C. B Number 88.162, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 10, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1354 of September 18, 2002.

- The company's capital is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by five hundred and twenty (520) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Addition of a new fifth paragraph at Article 8 of the Articles of Incorporation in order to provide for the appointment of an Auditor.

2. Appointment of PricewaterhouseCoopers as Auditor.

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

There is added a new fifth paragraph at Article 8 of the Articles of Incorporation in order to provide for the appointment of an Auditor.

This new paragraph shall have the following wording (the title of Article 8 being changed to Management - Supervision):

«The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.»

Second resolution

Is appointed as Auditor of the Company:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered in the Registre de Commerce de Luxembourg under the number 65.477.

Its mandate takes effect as from the accounts of the first financial year of the Company and will end at the Annual General Meeting approving the accounts 2005.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PERMIRA (EUROPE) LIMITED, une société avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL,

ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 6 novembre 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de FITA, S.à r.l., R. C. B Numéro 88.162, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 10 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1354 du 18 septembre 2002.

- Le capital social de cette société est fixé à treize mille (13.000,-) euros, représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Ajout d'un nouveau cinquième alinéa à l'article 8 des statuts pour prévoir la nomination d'un commissaire.
2. Nomination de PricewaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes.
3. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est ajouté un nouveau cinquième alinéa à l'article 8 des statuts pour prévoir la nomination d'un commissaire.

Ce nouvel alinéa aura désormais la teneur suivante (le titre de l'article 8 est changé en Gérance - Surveillance):

«La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 65.477.

Son mandat prend effet à partir des comptes de la première année sociale de la Société et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de 2005.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 5, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(074514.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

FITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.162.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1468 du 6 novembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(074515.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

STONEBRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 62.127.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(073704.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE LUXEMBOURGEOISE
A REGIME FRANCOPHONE, Association sans but lucratif.**

Siège social: Walferdange.
R. C. Luxembourg F 253.

Art. 1^{er}. L'Association porte la dénomination de ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE LUXEMBOURGEOISE A REGIME FRANCOPHONE.

Elle a pour but:

1. de représenter les intérêts familiaux et éducatifs des parents d'élèves,
2. de faire connaître aux autorités de tutelle de l'école les vœux des parents et leurs suggestions relatives à l'organisation scolaire,
3. de contribuer à résoudre tout problème qui se pose à ses membres,
4. d'apporter à la direction de l'école et aux enseignants l'aide qu'ils souhaitent pour la réalisation des buts poursuivis,
5. d'assurer la promotion de l'école auprès des familles étrangères installées temporairement au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Le Siège Social est fixé au siège de l'Ecole Primaire Luxembourgeoise à régime francophone. Il peut être transféré sur simple décision du Comité.

Art. 3. Sont membres de droit de l'Association, les parents ou représentants des enfants régulièrement inscrits, et à jour de leur cotisation ou ayant fait promesse de verser leur cotisation pour l'exercice commencé à la date de l'assemblée. Leur nombre ne pourra être inférieur à trois.

Art. 4.

1. Les membres verseront une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par le comité sans jamais dépasser la somme de 170,- euros par enfant, indice 620,75.
2. Tout associé en retard de paiement de sa cotisation de plus de 60 jours après rappel sera considéré comme démissionnaire. Par conséquent l'enfant (ou les enfants) de ce membre démissionnaire ne pourra (pourront) plus participer aux activités financées par l'Association.

Art. 5. La qualité de membre de l'Association se perd s'il ne répond plus aux critères de l'article 3 ou par:

- la démission,
- le décès,
- le retard de paiement de la cotisation,
- la radiation décidée et prononcée par le comité pour celui dont les agissements seraient jugés incompatibles avec les objectifs poursuivis par l'Association.

Art. 6. L'Association est représentée et administrée par un comité comprenant au minimum 5 membres et au maximum 11 membres élus au cours de l'Assemblée générale annuelle. Le comité est élu pour un an. Les membres sortants, s'ils remplissent toujours les conditions prévues à l'article 3 sont rééligibles. Le comité élit en son sein un bureau constitué au minimum de 4 membres: le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

Art. 7. L'année administrative de l'Association s'étend du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante.

Art. 8. En cas de vacance dans le comité, les membres restants coopteront le remplaçant du membre ayant cessé ses fonctions, dans la limite de trois membres par année administrative.

Art. 9. Le comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire. Il statue valablement si la moitié des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Il rend compte de ses activités et de ses interventions par un compte-rendu soit écrit et adressé à tous les membres de l'Association, soit verbal au cours d'une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Les réunions du comité sont strictement réservées aux membres élus, néanmoins ceux-ci se réservent le droit de faire participer à certaines de ses réunions des personnes extérieures ou des membres de l'Association.

Art. 10. Chacun des membres du comité (ou assistant exceptionnellement à une réunion du comité) est lié par l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne des faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de sa charge. Un membre du comité ne peut être délié de cette obligation de discrétion que par le président.

Les membres du comité s'engagent à respecter cette obligation de réserve même après leur départ, leur démission ou leur exclusion du comité.

En cas de non-respect par l'un des membres du comité de cette obligation de discrétion, le comité pourra prononcer l'exclusion immédiate que le président notifiera par lettre recommandée au domicile de l'intéressé.

Art. 11.

1. Il est tenu annuellement avant le 15 octobre une Assemblée générale qui examine les activités de l'Association au cours de l'année écoulée, approuve les comptes, donne décharge au comité sortant, procède aux élections statutaires et débat des objectifs à atteindre au cours de la nouvelle année.

2. L'Assemblée générale rend compte de ses décisions en les faisant inscrire dans un registre des résolutions qui peut être consulté par tout intéressé à tout moment au siège de l'association.

3. Dans le courant de l'année, des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées, soit à la requête du comité, soit sur demande signée d'au moins un cinquième des membres de l'Association et adressée au comité.

4. Toute Assemblée est convoquée par le comité au moins huit jours à l'avance par lettre à tous les membres fixant l'ordre du jour.

Art. 12. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quelque soit le nombre de membres présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés,

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix,

c) si, dans la seconde Assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 13. Tout projet de modification des statuts doit être soumis à la décision de l'Assemblée générale.

Art. 14. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son comité. Celui-ci pourra déléguer ses pouvoirs par écrit mais toujours sous sa responsabilité.

Art. 15. Les comptes de l'Association sont tenus par le trésorier. Le trésorier rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale annuelle. Les bonis éventuels ne sont pas répartis aux membres de l'Association à titre de bénéfice, l'actif restant en tout temps affecté à la poursuite des objectifs de l'Association.

Art. 16. La durée de l'Association est illimitée. Toutefois, l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire peut dissoudre l'Association et notamment, elle doit le faire en cas de fermeture définitive de l'Ecole Primaire Luxembourgeoise à régime Francophone.

Art. 17. En cas de dissolution de l'Association, pour quelque cause que ce soit, l'Assemblée générale à la majorité des membres présents choisira l'Association dont l'objet, à la date de la dissolution, se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'Association dissoute a été créée afin de lui affecter son actif net.

Art. 18. Tous les cas non prévus par les présents statuts sont régis par la législation luxembourgeoise relative aux Associations Sans But Lucratif.

O. Sentis / A. Closset / S. Rakovsky

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK01981. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072339.3/000/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

CCO, CYCLES COMIQUES OLM, Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-8394 Olm, rue de Nospelt.

H. R. Luxemburg F 254.

— STATUTEN

Zwischen den Unterzeichneten:

1) Herr Nico Hames, Luxemburger, CFL Beamter, wohnhaft in L-3323 Bivange, 26, rue de Kockelscheuer, Präsident;
2) Herr Marc Bourgeois, Luxemburger, Gemeindearbeiter, wohnhaft in L-8249 Mamer, 43, rue Mameranus, Vize-Präsident;

3) Frau Nadine Simon, Luxemburgerin, Privatbeamtin, wohnhaft in L-2628 Luxemburg, 98, rue des Trévires, Kassiererin;

4) Frau Pascale Backes, Privatbeamtin, wohnhaft in L-3323 Bivange, 26, rue de Kockelscheuer, Sekretär;

5) Herr Jean-Marie Backes, Gemeindearbeiter, wohnhaft in L-8238 Mamer, 2, rue P. Krier-Becker, Beisitzender;

6) Herr Roland Enschedé, Privatbeamter, wohnhaft in L-8289 Kehlen, 29, am Duerf, Beisitzender;

und alle später eintretenden Personen wurde eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, welche dem Gesetz vom 21. April 1928 und dessen Umänderungen durch die Gesetze vom 22. Februar 1984 respektiv vom 4. März 1994 sowie den gegenwärtigen Statuten unterliegt.

Kapitel 1.- Name, Sitz, Aufgabe, Dauer

Art. 1. Die CYCLES COMIQUES OLM, infolgedessen die Gesellschaft genannt, ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck. Die Gesellschaft wurde im Jahr 1962 als CYCLES COMIQUES OLM gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8394 Olm, 5, rue de Nospelt.

Art. 3. Die Gesellschaft bezweckt:

- den Mitgliedern eine sinnvolle Freizeitgestaltung zu ermöglichen indem sie unter anderem mit selbstgebauten Fahrradkonstruktionen auf den verschiedensten Veranstaltungen mitwirken;

- das Mitgestalten von Festlichkeiten und öffentlichen Veranstaltungen, unter strenger Wahrung einer absoluten konfessionellen und politischen Neutralität;
 - die Förderung der freundschaftlichen und geselligen Beziehung ihrer Mitglieder untereinander.
- Die Gesellschaft kann sich direkt oder indirekt an Organisationen mit gleichem oder ähnlichem Zweck beteiligen.
Die Gesellschaft kann zum Zweck ihres Gegenstandes Immobilien erwerben oder mieten.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Kapitel 2.- Mitglieder

Art. 5. Die Zahl der Mitglieder ist unbeschränkt. Die Gesellschaft muss aber aus wenigstens 9 Aktiven Mitgliedern bestehen.

Die Gesellschaft besteht aus:

A) Aktiven Mitgliedern

Aktive Mitglieder sind jene Personen, welche mit den von der Gesellschaft zur Verfügung gestellten Fahrrädern sich regelmässig an den Versammlungen, Veranstaltungen, sowie an allen Festen und Ausflügen unentgeltlich beteiligen und die Gesellschaft durch einen Jahresbeitrag unterstützen.

Dieser ist unterteilt in einen Kinderbeitrag (bis 12 Jahren) und in einen Erwachsenenbeitrag (ab 13 Jahren).

Jedes Aktive Mitglied (ab 13 Jahren) hat für die Gesellschaftsuniform eine Entschädigung an die Vereinskasse zu entrichten, welche jeweils vom Vorstand festgelegt wird. Dieselbe ist bei allen vom Vorstand festgelegten Ausgängen zu tragen. Die Uniform stellt sich aus einem Fastnachtstkostüm und einem T-Shirt zusammen.

B) Ehrenmitglieder

Ehrenmitglieder sind jene, welche die Gesellschaft durch eine finanzielle Spende unterstützen.

Art. 6. Wer der Gesellschaft beizutreten wünscht, hat sich beim Vorstand anzumelden, welcher über die Aufnahme befindet.

Die Aktiven Mitglieder sind verpflichtet:

- sämtlichen Aktivitäten und Veranstaltungen gewissenhaft und pünktlich beizuwohnen;
- im Verhinderungsfall sich vor dem Datum der Aktivität oder Veranstaltung bei einem Vorstandsmitglied zu entschuldigen;

- auf die Instandhaltung und Fahrtüchtigkeit des ihnen anvertrauten Vereinseigentums größtmögliche Sorgfalt zu verwenden und Beschädigungen durch Nachlässigkeit eigens auszubessern;

- sich bei allen Dienstleistungen, Ausgängen oder Veranstaltungen in jeder Beziehung tadellos aufzuführen.

Das den Aktiven Mitgliedern anvertraute Vereinseigentum kann nur im Vereinsinteresse benutzt werden. Ausnahmen zu anderwertigem Gebrauch bedürfen des Einverständnisses des Vorstandes.

Art. 7. Jedes Mitglied, das sich an Aktivitäten der Gesellschaft beteiligt, tut dies auf eigene Verantwortung. Die Gesellschaft kann nicht für eventuelle Folgeschäden haftbar gemacht werden.

Art. 8. Jedes umgebaute oder komisches Fahrrad das bei Veranstaltungen der Gesellschaft von deren Aktiven Mitgliedern benutzt wird, ist Eigentum der Gesellschaft. Über Ausnahmen berät der Vorstand und hält dieses schriftlich fest.

Art. 9. Der Austritt eines Aktiven Mitgliedes geschieht durch schriftliche Erklärung an den Vorstand. Die Mitgliedsgebühr wird nicht zurückerstattet. Ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglieder sowie die Erben eines verstorbenen Mitgliedes haben keinerlei Ansprüche auf das Vereinsvermögen oder auf Rückerstattung geleisteter Beitragszahlungen. Sie sind verpflichtet, die ihnen von der Gesellschaft zur Verfügung gestellten Fahrradkonstruktionen und sonstigen Gegenstände in gebrauchstüchtigem Zustand binnen 30 Tagen dem Vorstand zurückzugeben.

Art. 10. Jedes Mitglied, das durch sein Auftreten, seine Haltung oder seine Tätigkeit sich der Gesellschaft unwürdig zeigt oder den Interessen der Gesellschaft schadet, kann durch die Generalversammlung ausgeschlossen werden. Der Vorstand behält sich das Recht vor, ein Mitglied sofort zu suspendieren, wenn sein Benehmen nicht im Einklang mit den Statuten steht.

Kapitel 3.- Verwaltung

Art. 11. Die Leitung der Gesellschaft geschieht durch den Vorstand, welcher mindestens fünf (5) Aktiven Mitglieder umfassen muss.

Art. 12. Die Vorstandsmitglieder werden mit einfacher Stimmenmehrheit in geheimer Abstimmung durch die Generalversammlung von den Aktiven Mitgliedern gewählt. Jedes Jahr wird der Vorstand zur Hälfte erneuert.

Die Kandidaten für den Vorstand müssen volljährig sein. Die Kandidaturen müssen bis spätestens vor dem Beginn der Generalversammlung schriftlich beim Präsidenten eingereicht werden und sind nicht mehr rückgängig zu machen.

Austretende Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar.

Der Vorstand wählt aus seiner Mitte einen Präsidenten, einen Vize-Präsidenten, einen Sekretär und einen Kassierer.

Bei gerader Jahreszahl sind der Präsident, der Kassierer und die erste Hälfte der Beisitzenden neu zu wählen. Bei ungerader Jahreszahl sind der Vize-Präsident, der Sekretär und die zweite Hälfte der Beisitzenden neu zu wählen. Bei der Gründung der Gesellschaft entscheidet das Los über die erste respektiv zweite Hälfte der Beisitzenden. Gewählt sind die Kandidaten, welche die Stimmenmehrheit erhalten. Bei Stimmgleichheit erfolgt ein weiterer Wahlgang.

Art. 13. Für vorzeitig ausscheidende Vorstandsmitglieder finden Ersatzwahlen in der nächsten Generalversammlung statt. Der Vorstand ist jedoch befugt bis dahin das vakante Mandat zu besetzen. Im Falle des Präsidenten übernimmt der Vize-Präsident das Amt bis zur nächsten Generalversammlung.

Art. 14. Der Vorstand tritt so oft zusammen, wie es die Belange der Vereinigung erfordern, wenigstens jedoch sechsmal im Jahr, auf Einberufung des Präsidenten oder falls 3 der Vorstandsmitgliedern dies wünscht. Die Vorstandsversammlungen werden vom Präsidenten geleitet oder, im Verhinderungsfall durch den Vize-Präsidenten.

Art. 15. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn die Hälfte der Vorstandsmitglieder anwesend sind. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder des Vize-Präsidenten.

Vorstandsmitglieder, welche unentschuldigt an 3 aufeinanderfolgenden Sitzungen nicht teilgenommen haben, gelten als ausgeschieden.

Sämtliche Vorstandsbeschlüsse werden vom Sekretär schriftlich in Protokollbücher eingetragen und durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet.

Art. 16. Der Vorstand hat die weitgehendsten Befugnisse zur Führung der Geschäfte. Alles was nicht ausdrücklich durch die vorliegenden Statuten oder durch das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten ist, gehört zu seinem Aufgabenbereich.

Der Vorstand hat das Recht Reglemente zu erlassen, abzuändern oder aufzuheben, welche die Rechte und Pflichten seiner Mitglieder festlegen und den reibungslosen Ablauf der Vereinstätigkeit sichern sollen.

Art. 17. Alle der Gesellschaft gehörenden Fahrradkonstruktionen, Uniformen und sonstiges Material und Mobilar unterliegen der Aufsicht und der Kontrolle eines Vorstandsmitglied. Dieser stellt ein vollständiges Inventar auf und legt diesen dem Vorstand und der Generalversammlung vor.

Kapitel 4.- Generalversammlung

Art. 18. Die ordentliche Generalversammlung, welche vom Vorstand einberufen wird, findet jedes Jahr im Monat Januar statt.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann vom Präsidenten einberufen werden, wenn die Umstände dies verlangen. Bei schriftlicher Anfrage von mindestens 50% der Vorstandsmitgliedern oder von 2/3 der Aktiven Mitglieder muss eine außerordentliche Generalversammlung einberufen werden. Einberufungen zu Generalversammlungen erfolgen schriftlich mit einer Frist von mindestens 10 Tagen, unter Angabe der Tagesordnung. Durch einen schriftlichen Antrag von mindestens 6 Aktiven Mitgliedern kann ein zusätzlicher Punkt auf die Tagesordnung gesetzt werden, welcher dem Präsidenten 5 Tage vor der Generalversammlung vorliegen muss.

Art. 19. Die Generalversammlung wird vom Präsidenten, und in seiner Abwesenheit vom Vize-Präsidenten geleitet. Die Generalversammlung ist mit einfacher Stimmenmehrheit, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Mitglieder beschlussfähig, sofern es die vorliegenden Statuten nicht anders bestimmen. Stimmberechtigt sind alle Aktiven Mitglieder ab 13 Jahren. Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über eine Stimme. Ein Mitglied kann sich nicht durch eine Vollmacht vertreten lassen.

Art. 20. Die Statuten der Gesellschaft können nur abgeändert werden, wenn die zur Änderung anstehenden Punkte auf der Tagesordnung, in der Einberufung zur Generalversammlung aufgeführt sind und wenn mindestens 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Für eine Änderung ist eine einfache Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder erforderlich.

Wenn keine 2/3 der Mehrheit anwesend sind, kann eine zweite Generalversammlung stattfinden, die in jedem Fall beschlussfähig ist. Der Beschluss muss durch das zuständige Zivilgericht beglaubigt werden.

Kapitel 5.- Finanzen, Kassenwesen, Geschäftsjahr

Art. 21. Die finanziellen Mittel der Gesellschaft kommen einerseits aus den Beiträgen der Aktiven Mitglieder sowie Spenden der Ehrenmitglieder, andererseits durch den Erlös von legalen Aktivitäten.

Art. 22. Die Generalversammlung setzt den Beitrag für Aktive Mitglieder fest. Er soll 20 nicht überschreiten. Der Mitgliederbeitrag ist innerhalb einer Frist von 3 Monaten nach der Generalversammlung zu zahlen. Sollte dieser Betrag nicht fristgerecht bezahlt werden, erlischt die Mitgliedschaft mit allen Konsequenzen.

Art. 23. Kasse und Buchführung sind jährlich nach Ablauf des Geschäftsjahres abzuschliessen und von den Kassenrevisoren zu prüfen und abzuzeichnen.

Die Generalversammlung bestimmt jedes Jahr 2 Kassenrevisoren, welche dem Vorstand und der Generalversammlung Bericht über die Kassenprüfung geben.

Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung, auf Vorschlag der 2 Kassenrevisoren. Auch hält der Kassierer das Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Ansicht zur Verfügung.

Art. 24. Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Kapitel 6.- Auflösung

Art. 25. Die Gesellschaft kann aufgelöst werden wenn die Mindestmitgliederzahl laut Art. 5. nicht erreicht ist. Die Auflösung muss auf der Tagesordnung in der Einberufung zur Generalversammlung aufgeführt sein und wenn mindestens 2/3 der Aktiven Mitglieder anwesend sind. Für eine Auflösung ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich. Wenn keine 2/3 der Aktiven Mitglieder anwesend sind, kann eine zweite Generalversammlung stattfinden die, unabhängig der Zahl der anwesenden Aktiven Mitglieder, beschlussfähig ist. Auch hier ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich. Außerdem muss der Beschluss durch das zuständige Zivilgericht beglaubigt werden.

Art. 26. Im Falle einer rechtsgültigen Auflösung der Gesellschaft, wird das Vereinsvermögen liquidiert und der Erlös dem Sozialamt der Gemeinde Kehlen zugewiesen werden.

Art. 27. Für alle in den vorstehenden Statuten nicht besonders geregelten Punkte, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Art. 28. Jedes Aktive Mitglied der Gesellschaft erhält ein Exemplar dieser Statuten und nimmt sämtliche darin enthaltene Bestimmungen an.

Olm, den 23. Oktober 2003.

N. Hames / M. Bourgeois / N. Simon / J.-M. Backes / R. Ensich / P. Backes

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02031. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072351.3/000/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

JUCAD S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 72.098.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à 14.00 heures en date du 11 juillet 2003

Bureau

La séance est ouverte à 14.00 heures, dans les bureaux de la société JUCAD S.A. SOPARFI, situés 87, rue de l'Alzette à L-4011 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Méry Giannetti, demeurant 13bis, rue de la Libération, F-57160 Chatel Saint Germain (France).

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Walter Giannetti, demeurant Rue C. Angiolieri, Rosignano Solvay 37 (LI) Italie.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Henri Fasin-Masduraud, demeurant 79, rue du Général De Gaulle, F-57050 Longeville Les Metz (France).

Présences

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés. Ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau, demeurera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau.

Exposé

Ensuite Madame le Président déclare:

- Que les actions représentant 100% du capital de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2002;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes;
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002;
- Questions diverses.

Délibération

L'assemblée générale, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame le Président et a examiné les différents points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2002, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2002, soit un bénéfice d'un montant de 1.578,68 euros comme suit:

- en autres réserves: 1.578,68 euros

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix d'accorder décharge pleine et entière à Madame Méry Giannetti, à Monsieur Fasin-Masduraud, ainsi qu'à Monsieur Walter Giannetti de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions d'administrateurs pour les mandats de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix d'accorder décharge pleine et entière à Madame Patricia Pierrat de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions de Commissaire aux comptes pour le mandat de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Paul Grangier (15, rue de la Ferme Saint Ladre F-57155 Marly) en qualité de Commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Patricia Pierrat (16, rue de la Grande Maison F-88870 Ramberviller).

Le mandat de Monsieur Paul Grangier prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée à 15.00 heures.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

M. Giannetti / W. Giannetti / H. Fasin-Masduraud

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06146. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072720.3/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

EXCLUSIVE TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Differdange.

R. C. Luxembourg B 25.554.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Marjorie Lanners, administrateur de sociétés, née le 24 octobre 1974 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4571 Obercorn, 20, rue de la Gare.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Differdange une société anonyme sous la dénomination de EXCLUSIVE TRAVEL S.A., (R.C. n° B 25.554), constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EXCLUSIVE TRAVEL, S.à r.l., suivant acte notarié du 9 février 1987, publié au Mémorial C n° 132 du 13 mai 1987.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 4 mars 1994, publié au Mémorial C n° 249 du 24 juin 1994.

- Que la mandante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, la mandante soussignée déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société avec effet au 31 octobre 2003;

- que la mandante soussignée déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle reprend personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels;

- que la mandante soussignée donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au domicile de la comparante.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Lanners, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2003, vol. 892, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 5 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(072732.3/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

TILERIW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.038.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Barbara Tissen, sans état, épouse de Monsieur Jean Welbes, née à Luxembourg, le 31 août 1942, demeurant à L-8822 Kuborn, 27, rue Théodore Welbes, agissant comme unique associée (suite à des cessions de parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée TILERIW, S.à r.l., avec siège social à L-1212 Luxembourg, (R.C. Luxembourg n° B 35.038), au capital de 500.000,- francs, constituée suivant acte notarié du 28 septembre 1990, publié au Mémorial C page 5.196/91.

Laquelle comparante a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'elle en conclut formellement à la dissolution de ladite société avec effet rétroactif au 16 septembre 2003.

- Qu'elle déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'elle assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la S.à r.l. TILERIW, S.à r.l., avec effet rétroactif au 16 septembre 2003.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: B. Tissen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2003, vol. 892, fol. 62, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 5 novembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(072734.3/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

CAFE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3440 Dudelange, 72, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.910.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

André Reuland, cafetier, né à Ettelbruck le 7 novembre 1947, demeurant à L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber, ici représenté par son épouse Marie Gabrielle dite Gaby Schneider, serveuse, née à Dudelange le 21 juin 1948, demeurant à L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber,

en vertu d'une procuration ci-annexée,

seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CAFE DU CENTRE, S.à r.l. de L-3440 Dudelange, 72, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.910, constituée suivant acte Norbert Muller de Esch-sur-Alzette du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 580 du 28 juillet 1999.

Le comparant expose au notaire ce qui suit:

- Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,- LUF) francs, divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

- Il a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et se désigne comme liquidateur.

- En cette qualité, il déclare que tout le passif de la Société est réglé et avoir transféré tous les actifs à son profit.

Il se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

- Décharge est accordée au gérant.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Schneider, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2003, vol. 881, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 octobre 2003.

F. Molitor.

(072740.3/223/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

BRE/HEMEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 87.987.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/HEMEL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073677.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/MUNICH HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/EVENT, S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.210.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/MUNICH HOTEL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073678.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.294.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour MICHIGAN S.A.

Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(073701.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

AIR DIAGNOSTICS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.811.

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIR DIAGNOSTICS TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, reçu en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 1756 du 10 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Melchior, directeur scientifique, demeurant à F-Illange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Porter le nombre des administrateurs à quatre et nommer en conséquence un nouvel administrateur.
- 2) Autoriser le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Frédéric Melchior.
- 3) Modification de l'article 8 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un seul administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs à quatre, de sorte que l'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur:

Monsieur Frédéric Melchior, directeur scientifique, né à Thionville (France), le 9 mai 1970, demeurant à F-57970 Illange, 23, rue Schuman.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Frédéric Melchior.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un seul administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, à savoir, Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier, Monsieur Reinald Loutsch, et Monsieur Frédéric Melchior, tous présents ou représentés, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Frédéric Melchior, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la co-signature de l'administrateur-délégué et de l'un des deux autres administrateurs sera requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ambroisien, R. Loutsch, F. Melchior, E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(074219.3/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

AIR DIAGNOSTICS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(074220.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

BRE/SWEDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 92.490.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/SWEDEN, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073680.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.375.

Assemblée Générale

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 31 octobre 2003 de la société BRE/EUROPE 2, S.à r.l., que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER IV L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/EUROPE 2, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073689.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/TRIANGLE SHAREHOLDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.797.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;
 - de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/TRIANGLE SHAREHOLDER, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073683.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/V.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 83.241.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;
 - de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/V.P., S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073684.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.782.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 octobre 2003

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation du nouvel administrateur Luca Lazzati en remplacement de Marco Lagona conformément à la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 2003.

Résolution

L'assemblée accepte les démissions du Président du conseil d'administration et d'administrateur de Monsieur Federico Franzina et de Monsieur Augusto Mazzoli et les remercie pour leur activité jusqu'à ce jour.

Résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Luca Checchinato et Monsieur Ferdinando Cavalli, demeurant tous deux à Luxembourg, respectivement aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur leurs mandats ayant la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073776.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/VINTNERS PLACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.154.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;
- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/VINTNERS PLACE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073685.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/WOKING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.945.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;
- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/WOKING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073687.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

LE RESTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 7, rue Abbé Henri Müller.
R. C. Diekirch B 5.965.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2003, réf. DSO-AK00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 novembre 2003.

Pour FIDUCIAIRE DMD

Signature

(902893.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2003.

LE RESTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 7, rue Abbé Henri Müller.
R. C. Diekirch B 5.965.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2003, réf. DSO-AK00046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 novembre 2003.

Pour FIDUCIAIRE DMD

Signature

(902894.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 novembre 2003.

BRE/EUROPE 2 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.376.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER IV L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;
- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/EUROPE 2 FINANCE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073692.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

GROSVENOR SQUARE HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.377.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER IV L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;
- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROSVENOR SQUARE HOTEL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK021817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073694.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PYRAMIDE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 17bis, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.419.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Signature.

(074025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PYRAMIDE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 17bis, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.419.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 15 septembre 2003

L'an deux mille trois, le quinze septembre à 15.00 heures, les associés de la société, se sont réunis à Bettembourg sur convocation du gérant en date du 1^{er} septembre 2003.

L'Assemblée est présidée par Madame Qioayun Guo en qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents,

à savoir:

- Lui-même, propriétaire de 40 parts;
- Madame Hua Hua Wang, propriétaire de 9 parts;
- Monsieur Baixiang Jiang, propriétaire de 51 parts.

Total des parts présentes ou représentées: 124 parts, soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président:

- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
- quitus à la gérance;
- affectation des résultats de l'exercice;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2002, l'Assemblée Générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante:

Mise en réserve de la perte comptable à concurrence de 309,- Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Pouvoir est donné à la personne porteuse des présentes pour accomplir les formalités légales de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03470. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074020.2//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/MUNICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.378.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER IV L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/MUNICH, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073697.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

METIMEX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.225.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(073969.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

FINAMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.726.

—
*Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Strassen le 27 octobre 2003 à 9.00 heures*

Présents:

- Johan Priem
- Bernard Bosquée
- Koen Van der Steen
- Joost Berghman

Les administrateurs ici présents se considèrent comme régulièrement convoqués et renoncent pour cette réunion à une convocation écrite.

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration nommé d'un commun accord Monsieur Johan Priem et Monsieur Bernard Bosquée, prénommés, administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

J. Priem, B. Bosquée, K. Van der Steen, J. Berghman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074012.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRE/GROSVENOR SHAREHOLDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.379.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER IV L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 octobre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/GROSVENOR SHAREHOLDER, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073699.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BRIDINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.864.

—
Le 10 octobre 2003, TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 84.993, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

A. Kirchner / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073695.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BEXEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.650.

L'assemblée extraordinaire du 11 juillet 2003 a donné décharge au commissaire aux comptes, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. et a nommé nouveau commissaire aux comptes:

- FIACCOM S.A., 7A, Z.A. «am Brill», L-3961 Ehlange-sur-Mess

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour BEXEB S.A., Société Anonyme

M. Ferreira

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073750.4/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

IL CANTUCCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 27.344.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 novembre 2003

L'an deux mille trois, le 4 novembre à 14.00 heures.

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire les actionnaires de la société anonyme à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de IL CANTUCCIO, S.à r.l., R.C. B Numéro 27.344, constituée par acte du notaire Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} février 1988, publié au Mémorial C de 1988, page 5153, modifiée par acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 12 octobre 1988, publié au Mémorial C de 1989, page 741, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Doerner, en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 22915, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 juin 2003, non encore publié au Mémorial C,

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Maître Thierry Reisch, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Adriano Presti.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Salvatore Bruccoleri.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste des présences et constate l'accomplissement des formalités prévues par la loi et les statuts.

La liste des présences, signée ne varietur par les actionnaires et le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le Président expose ensuite que:

Il résulte de la liste des présences pré-mentionnée, dressée, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau que cinq cents parts (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur son ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ayant acceptés de se réunir, sans convocation préalable, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Il est décidé de procéder à une nouvelle répartition des parts:

L'ancienne répartition des parts sociales de la société préqualifiée se répartissent comme suit:

| | | | |
|-------------------------------------|-----|-------------|-------|
| Monsieur Adriano Presti | 125 | parts, soit | 25 % |
| Madame Rosetta Presti. | 125 | parts, soit | 25 % |
| Monsieur Salvatore Bruccoleri | 125 | parts, soit | 25 % |
| Monsieur Domenico Intorre | 125 | parts, soit | 25 % |
| Total | 500 | parts | 100 % |

Signatures.

En date de ce jour, il a été décidé à l'unanimité entre associés que la nouvelle répartition des parts se compose comme suit:

| | | | |
|-------------------------------------|-----|-------------|-------|
| Monsieur Adriano Presti | 125 | parts, soit | 25 % |
| Monsieur Slavko Rantchev | 125 | parts, soit | 25 % |
| Monsieur Salvatore Bruccoleri | 125 | parts, soit | 25 % |
| Monsieur Domenico Intorre | 125 | parts, soit | 25 % |
| Madame Rosetta Presti. | 0 | part, soit | 0 % |
| Total | 500 | | 100 % |

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 14.30 heures.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

T. Reisch / A. Presti / S. Bruccoleri / Signatures
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01888. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073668.4/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

XANTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.129.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 9 septembre 2003 à Roeser

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Dussard qui désigne comme secrétaire Madame Mireille Talon et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacky Talon.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale ordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Démission de 2 administrateurs.
2. Nomination de 2 nouveaux administrateurs.

Exposé

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions avec décharge pleine et entière de Madame Nathalie Higuët et de Monsieur Renato Costantini, demeurant tous deux à B-6760 Bleid, rue de Gomery, 8, de leur poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs Madame Mireille Talon, responsable de laboratoire, et Monsieur Jacky Talon, chef de laboratoire, demeurant tous deux à L-3467 Dudelange, 4, rue Alexandre Fleming.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 18.00 heures.

J.-L. Dussard / M. Talon / J. Talon

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01713. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073790.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

REAL PARTICIPATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.761.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073706.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

S.A. WIMIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 50.861.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur Denis Convent, administrateur-délégué de société, demeurant à Forest Belgique
- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de société, demeurant à Clervaux
- S.A. CALCUL, domiciliée à Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé aussi pour une période de six ans.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. WIMIL

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073761.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 96.651.

*Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Sandweiler le 21 octobre 2003 à 11.00 heures*

Présents:

- Johan Priem
- Bernard Bosquée
- Filip Van de Velde
- Katia Priem

Les administrateurs ici présents se considèrent comme régulièrement convoqués et renoncent pour cette réunion à une convocation écrite.

1/ Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration nomme d'un commun accord Monsieur Johan Priem, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

J. Priem, B. Bosquée, F. Van de Velde, K. Priem.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074010.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SODIPAR, SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 4.361.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073707.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

CHEMFAB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.802.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(073709.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.057.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour CHH FINANCIERE S.A.
Société Anonyme Holding
G. Birchen
Administrateur

(073713.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.555.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
G. Birchen
Administrateur

(073715.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

METAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.256.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour METAGEST S.A.
Société Anonyme Holding
G. Birchen
Administrateur

(073717.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

COFIDICO - COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.767.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00406, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour COFIDICO - COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Société Anonyme Holding
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

(073739.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SYCAMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.939.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(073711.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TRADAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.615.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour TRADAIR INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(073734.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

BALDI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.259.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour BALDI HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(073735.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

DIE KRANSPEZIALISTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 72.000.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIE KRANSPEZIALISTEN S.A.

Signature

(073741.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.
